

ÉDITO SPÉCIAL NIMP 15

Au printemps dernier, le CTBA, le CLIRPAL et le SEI ont organisé un important colloque sur les mesures phytosanitaires prises pour les emballages en bois à l'exportation, dans le cadre de la nouvelle norme NIMP 15. Environ 150 personnes, industriels exportateurs, transporteurs, logisticiens, scieurs, fabricants d'emballages bois... sont venus chercher des informations pratiques et actualisées sur les dispositions réglementaires du programme français, les techniques de traitement, les évolutions probables à venir, la position des organisations professionnelles..., tous bien conscients que la compétition avait commencé et qu'il ne s'agissait pas de rester en marge de ce nouveau défi.

Le processus est en marche, rien ne saurait désormais l'arrêter ; d'ici quelques mois, une majorité de pays appliqueront la NIMP 15 et, pour franchir les frontières d'un pays, les emballages en bois devront être, soit traités à la chaleur (56°C au cœur du bois pendant 30 minutes), soit fumigés au bromure de méthyle.

A terme, les spécificités de traitement encore demandées par certains pays vont définitivement tomber. Grâce à la NIMP 15, on tend vers une harmonisation et une simplification des règles. D'ores et déjà, il a été évoqué que l'Union Européenne pourrait demander son application à partir de janvier 2005 pour toutes les importations, autres qu'intra communautaires.

En ce qui concerne la fumigation des emballages en bois, des quotas annuels sont accordés pour répondre aux besoins immédiats. Pour autant, les pressions des mouvements écologistes et la sensibilité environnementale de certains clients ou importateurs font qu'à terme des solutions alternatives durables devront être trouvées, car le bromure de méthyle devra totalement disparaître. Ce gaz appauvrit la couche d'ozone et les pays développés ont décidé d'éliminer son utilisation ; après 2005, la production et l'importation seront interdites au sein de l'Union Européenne.

D'autres gaz moins toxiques (fluorure de sulfuryle, phosphine...) seraient envisageables, mais leur efficacité n'étant pas complète, ils ne sont pas homologués; des recherches complémentaires sont en cours. Dans l'immédiat, certains pays ou organisations professionnelles ont pris des mesures radicales : la Suisse ne reconnaît pas le traitement au bromure de méthyle et l'EPAL (European Pallet Association) a choisi d'imposer le seul traitement à la chaleur (56/30), à compter du 1^{er} juillet 2005, pour l'ensemble des palettes EUR.

Pour répondre à certaines préoccupations techniques des professionnels de l'emballage sur le programme français, la DGAL a sollicité le CTBA pour la rédaction d'un avant-projet d'additif. Celui-ci comporte des informations pour le chauffage des bois épais, ainsi que sur les conditions de réalisation de l'étalonnage des capteurs de température et diverses autres exigences techniques. Après validation, sa mise en application devrait intervenir prochainement.

Depuis un an, la mise en place de cette norme aura permis, comme rarement, de parler des emballages en bois et du bois dans l'emballage. En somme, une opération de communication et de promotion indirecte plutôt inattendue pour la filière, dont chaque acteur a su tirer parti positivement.

Patrice CHANRION

Responsable de la Section Emballage, Séchage, Marchés
Chargé de profession emballages bois
E-mail : patrice.chanrion@ctba.fr

Contact alimentaire : lancement du groupe de travail

Le contact entre le bois et les aliments pose des interrogations, notamment quand il s'agit de contact direct entre les denrées alimentaires et le bois. Les qualités intrinsèques du matériau bois sont aujourd'hui confrontées au principe de précaution très largement appliqué par les services sanitaires, qui tend à remplacer le bois par d'autres matériaux (inox, plastique,...). Par ailleurs, le déficit de réglementation moderne et de méthodes de caractérisation du bois au contact alimentaire constitue le problème majeur pour son maintien et son développement dans ces applications de contact alimentaire.

Il n'y a pas d'incompatibilité majeure entre le bois matériau et le contact alimentaire. Historiquement employé, le bois dispose d'un grand nombre d'observations et de connaissances empiriques qui témoignent de son innocuité dans ces usages et dans certains cas

de ses apports bénéfiques à la qualité de l'aliment. Mais de nombreuses lacunes subsistent : pour minimiser les risques, les études futures doivent venir gommer les incohérences et combler les manques. Il est indispensable, pour chaque domaine d'utilisation, de pouvoir fournir les preuves de l'aptitude du bois aussi fortes que celles avancées par l'industrie du plastique alimentaire, qui compte plusieurs longueurs d'avance.

La constitution du groupe de travail « Contact Alimentaire » procède de cette volonté du CTBA, du SIEL et du SYPAL, d'élaborer une stratégie commune, déclinée en trois thèmes que sont : la communication, la réglementation et la recherche.

Ludovic GUINARD

Ingénieur environnement
E-mail : ludovic.guinard@ctba.fr



ETALONNAGE DES CAPTEURS DE TEMPERATURE (NIMP 15)

Le programme français de conformité des emballages bois à l'exportation prévoit, pour différentes épaisseurs de sciages et pour des palettes, la durée minimale du traitement thermique à la température de l'air retenue. La durée est fonction de cette température. Celle-ci est mesurée à l'aide de différents capteurs, répartis sur le front de sortie d'air du chargement. Il est donc indispensable de contrôler l'exactitude des valeurs relevées par chaque capteur.

Pour cela ce programme de conformité impose la réalisation, à une fréquence de 6 mois, d'un étalonnage de chaque capteur de température utilisé pour le traitement thermique du bois. Le CTBA a mis en place une prestation d'étalonnage des capteurs de température utilisés par les entreprises dans le cadre de la NIMP 15.

Le principe de cet étalonnage est le suivant : Dans une installation de chauffage donnée, l'étalonnage de chaque capteur est réalisé in situ, la sonde de température étant insérée dans la chaîne de mesure comprenant le capteur lui-même, le câble qui le relie à la régulation, celle-ci, et l'écran de visualisation.

L'étalonnage est effectué à la température du traitement thermique. A chaque sonde est associé un capteur "de référence" du CTBA. L'ensemble de l'équipement utilisé par le CTBA est raccordé aux étalons nationaux.

Pour chaque capteur de l'entreprise, il est mesuré l'écart entre la température relevée par la sonde et la température de référence, et il est effectué un calcul d'incertitude de mesure. A l'issue de l'opération un Certificat d'Etalonnage conforme aux normes existantes est délivré à l'entreprise.

Cet étalonnage répond ainsi parfaitement aux exigences techniques du programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation. Il permet en outre à l'industriel de connaître la température de consigne à imposer à sa régulation pour obtenir la température de traitement thermique souhaitée dans le four. D'ores et déjà plusieurs entreprises ont fait confiance au CTBA, en lui passant commande d'un abonnement pour ces étalonnages.

Daniel ALEON

Responsable des études
et recherches séchage
E-mail : daniel.aleon@ctba.fr

Laboratoire de chimie et le PCP

"Le laboratoire de Chimie du CTBA traque depuis de longues années le PCP à l'état de traces, dans différents matériaux : palettes, merrains...

La méthode utilisée par le laboratoire a donné le jour en mars 2004, à la norme française NF B51-297. Cette norme, disponible auprès de l'AFNOR, présente un mode opératoire utilisant la chromatographie en phase gazeuse, seul outil capable de détecter des traces."

Elisabeth RAPHALEN

Responsable du Laboratoire Chimie

Guide des essences françaises par French Timber

L'association French Timber vient de publier de nouvelles plaquettes de présentation des feuillus et résineux. En anglais d'abord, puisque l'objectif est purement marketing : promouvoir les sciages français auprès des prescripteurs, des versions en français, en espagnol seront bientôt disponibles.

Contact : www.frenchtimber.com

A NOTER

Documentation sur l'emballage léger en bois

Une très belle plaquette présentant l'emballage léger en bois vient d'être publiée par GROW France. On y trouve, entre autres, des informations sur les gammes de produits, la fabrication, les techniques d'impression ainsi que certains chiffres clés, ce qui en fait un véritable argumentaire pour la filière.

Contact :

Elisabeth Fillet, Directrice Grow France
E-mail : efillet@grow-int.org
www.grow-int.org
Pour plus d'informations
numéro vert : 0 800 05 60 40

Salon International de l'Emballage

Il se tiendra à Paris Nord Villepinte du 22 au 26 novembre. Avec 95% de la surface déjà réservée et une croissance du secteur pronostiquée de 4 %, ce salon s'annonce sous les meilleurs auspices, avec une dimension mondiale affirmée.

Industrie de l'emballage bois en Europe

Une étude de l'emballage bois a été réalisée par les Missions économiques de 25 pays européens. Pour chacun, on trouve une analyse du secteur, ses évolutions, les principaux acteurs du marché, un point sur la réglementation. Ce panorama est complété par une présentation des grands secteurs utilisateurs.

Contact : Edition UBIFRANCE

Tél. : 0140733460 – Fax : 0140733146
www.ubifrance.fr



**CENTRE TECHNIQUE
DU BOIS
ET DE L'AMEUBLEMENT**

10, avenue de Saint Mandé – 75012 Paris
Tél. : 01 40 19 49 47 - Fax : 01 44 74 65 21 – www.ctba.fr